



Avis

Avantages

- ✓ Avis d'expertise donné par un Conseiller en Prévention spécialisé en Hygiène Industrielle ou en Toxicologie Industrielle.
- ✓ Avis sur mesure et ciblé en fonction de la demande précise de l'entreprise.
- ✓ Disponibilité de nos experts.
- ✓ Prévention de maladies et affections chez les collaborateurs.
- ✓ Conformité à la législation.

Objectif

Avis d'expertise sur mesure et ciblé en fonction d'une demande précise de l'entreprise dans le domaine de l'Hygiène Industrielle et de la Toxicologie (risque chimique, microbiologie, climat, bruit, vibrations, éclairage, champs électromagnétiques,...).

Mode d'exécution

Phase 1 : étude préalable

Dans une première phase, les données nécessaires pour répondre à la question sont vérifiées. Si nécessaire, le conseiller en prévention effectue une visite sur place.

Phase 2 : consultance

Sur la base des données obtenues à la phase 1, un avis est formulé, éventuellement après une étude scientifique.

Résultats

Avis d'expertise sur mesure et ciblé en fonction d'une demande précise de l'entreprise dans le domaine de l'Hygiène Industrielle et de la Toxicologie. L'objectif est de résoudre un problème concret ou d'envisager d'éventuelles mesures de prévention ou de protection à appliquer dans l'entreprise.

Cadre légal

- Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des collaborateurs lors de l'exécution de leur travail (MB 18/09/1996)
- Code sur le bien-être au travail, dans les principes généraux relatifs à la politique du bien-être (AR du 27 mars 1998)